

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le lundi 11 janvier 2021, à 19 h 30, à la salle du conseil du 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Tel qu'autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) relativement à la situation du COVID-19, le conseil de la municipalité de L'Ascension siège par voie de vidéoconférence et téléconférence.

Sont présents à cette séance, chacune de ces personnes s'étant identifiée individuellement et formant le quorum requis :

Nom	Poste	Moyen de communication utilisé
Luc St-Denis	Maire	Vidéoconférence
Patrick Brassard	Conseiller poste no 1	Vidéoconférence
Poste vacant	Conseiller poste no 2	N/A
Danièle Tremblay	Conseillère poste no 3	Vidéoconférence
Jacques Allard	Conseiller poste no 4	Vidéoconférence
Linda Robert	Conseillère poste no 5	Vidéoconférence
Serge Sirard	Conseiller poste no 6	Vidéoconférence

Était aussi présente à cette séance, la directrice générale et secrétairetrésorière Madame Jacynthe Toupin, par voie de vidéoconférence.

1.1 ACCEPTATION DE LA TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS ET PAR VIDÉOCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT la situation sanitaire au Québec relativement à la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT les mesures de confinement imposées par le gouvernement pour la période du 9 janvier au 8 février 2021 ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec autorise et encourage la tenue des séances du conseil municipal par voie de vidéoconférence ou téléconférence ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence et/ou téléconférence;

EN CONSÉQUENCE, le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence ou téléconférence.

2021-01-001 <u>1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Il est proposé par la conseillère Linda Robert résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en enlevant les points suivants :

- ➤ 2.1 Abrogation de la résolution 2020-12-278 concernant le programme régional d'entretien et d'inspection des bornes-fontaines
- ➤ 5.1 Demande de dérogation mineure 662, chemin Tour du lac Lynch



Nord

1. GESTION ADMINISTRATIVE

- 1.1. Acceptation de la tenue de la séance à huis clos et par vidéoconférence
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 décembre 2020 et de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020
- 1.4. Ratification des décisions prises par le comité COVID-19
- 1.5. Approbation et autorisation de paiement des salaires pour le mois de décembre 2020
- 1.6. Adoption règlement 2020-524 déterminant les compensations pour les services aux propriétaires pour l'année financière 2021
- 1.7. Démission de l'employée # 328 secrétaire-réceptionniste remplaçante
- 1.8. Demande d'appui au projet pilote interdisant la récolte d'un cerf de virginie mâle ne possédant pas au moins trois pointes de 2.5 centimètres ou plus d'un côté du panache
- 1.9. Adoption de la politique de mesures en cas de pandémie (COVID-19)

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2.1. Abrogation de la résolution 2020-12-278 concernant le programme régional d'entretien et d'inspection des bornes-fontaines

3. TRANSPORT ROUTIER ET TRAVAUX PUBLICS

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4. HYGIÈNE DU MILIEU

4.1. Approbation d'un addenda à l'entente pour la Régie intermunicipale des déchets de la rouge et autorisation de signature

5. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 5.1. Demande de dérogation mineure 662, chemin Tour du lac Lynch Nord
- 5.2. Nomination d'un membre sur le Comité consultatif d'urbanisme

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1. Affiliation à Plein air Haute-Rouge pour l'année 2021

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2021-01-002 <u>1.3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020</u>

Les membres du conseil en ayant pris connaissance, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020 tenue à 19 h 00 ainsi que celui de la séance ordinaire du 14 décembre 2020 tenue à 19 h 30.

ADOPTÉE



2021-01-003 1.4 RATIFICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE COMITÉ COVID-19

CONSIDÉRANT l'annonce du gouvernement du Québec, le 15 décembre 2020, concernant certaines obligations en lien avec la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette annonce, la municipalité se devait de prendre rapidement des décisions pour assurer la sécurité de ses employés et citoyens et respecter les directives gouvernementales ;

CONSIDÉRANT QU'étant donné la situation, ces décisions ont été prises par le comité COVID-19, officiellement constitué par résolution du conseil municipal mais qui n'est habituellement pas décisionnel ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire ratifier l'ensemble de ces décisions pour qu'elles aient force de loi ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité que le conseil accepte de ratifier l'ensemble des décisions prises par le comité COVID-19 le 16 décembre 2020, soit :

- Fermeture de la bibliothèque municipale au public à partir du 17 décembre 2020, et ce jusqu'à nouvel ordre. Prêt sans contact au comptoir disponible;
- ➤ Fermeture du bureau municipal à partir du 17 décembre 2020, et ce jusqu'à nouvel ordre ;
- Autorisation de télétravail pour les employés en mesure de le faire, mise en place d'horaires rotatifs au service des travaux publics, paiement des heures prévues à la convention collective ou au contrat de travail pour l'ensemble des employés, peu importe le nombre d'heures réellement travaillées, et ce pour la période du 17 au 31 décembre 2020 et du 1^{er} au 9 janvier 2021.

ADOPTÉE

2021-01-004 <u>1.5 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES SALAIRES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2020</u>

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'approuver les registres généraux des chèques pour les salaires du mois de décembre pour un montant de 62 956,70\$ et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE

2021-01-005 <u>1.6 ADOPTION – RÈGLEMENT 2020-524 DÉTERMINANT LES COMPENSATIONS POUR LES SERVICES AUX PROPRIÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021</u>

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du 14 décembre 2020 ;

ATTENDU QU'UN projet de règlement a été déposé à cette même séance et que copie de celui-ci était disponible lors de l'assemblée ;



ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité que le règlement 2020-524 déterminant les compensations pour les services aux propriétaires pour l'année financière 2021, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2021-01-006 <u>1.7 DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ # 328 – SECRÉTAIRE-</u> RÉCEPTIONNISTE REMPLACANTE

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de Madame Élaine Viger à titre de secrétaire-réceptionniste remplaçante, et ce en date du 18 décembre 2020.

ADOPTÉE

2021-01-007

1.8 DEMANDE D'APPUI AU PROJET PILOTE INTERDISANT LA RÉCOLTE D'UN CERF DE VIRGINIE MÂLE NE POSSÉDANT PAS AU MOINS TROIS POINTES DE 2.5 CENTIMÈTRES OU PLUS D'UN CÔTÉ DU PANACHE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Ascension est une destination privilégiée pour les amateurs de chasse au cerf de Virginie ;

CONSIDÉRANT QU'un groupe de citoyens de la municipalité de Chute-Saint-Philippe, de la MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides a mentionné, selon diverses sources crédibles, que la population des mâles est en constante diminution dans la région depuis plusieurs années, fragilisant énormément la population de cerf en général ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs objectifs fixés par des biologistes et autres spécialistes, et inscrits au dernier plan de gestion du cerf de Virginie au Québec, réalisé par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs (MFFP) n'ont pas été atteints, notamment la stabilisation de la population du cerf ;

CONSIDÉRANT QUE le prélèvement par la chasse peut se perpétuer à long terme lorsque l'exploitation est faite dans le respect des potentiels et de la capacité de reproduction de la population et ainsi, cette capacité de renouvellement doit être modulée en fonction des facteurs limitants du territoire et des objectifs de population poursuivis ;

CONSIDÉRANT QU'un des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs révèle qu'environ 60% des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de 1,5 ans ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs à mis en place en 2017 dans les zones de chasse 6 nord et 6 sud, un territoire de plus de 4 000 kilomètres carrés, situé majoritairement en Estrie, une restriction de la taille légale des bois limitant la chasse aux cerfs mâles adultes possédant au moins trois pointes de plus de 2,5 cm d'un côté



du panache;

CONSIDÉRANT QUE le bilan mi-parcours de ce projet pilote du ministère mentionne que la restriction de la taille légale des bois a le potentiel de modifier diverses caractéristiques des populations de cerfs et bien qu'à ce stade, il soit trop tôt pour statuer sur les avantages et inconvénients de ce projet en Estrie, tout indique que ce dernier est très prometteur sur la population du cerf de Virginie pour cette région ;

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du MFFP ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entres autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de L'Ascension appuie le groupe de citoyens de la municipalité de Chute-Saint-Philippe et se joint à eux pour demander au ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie notamment sur la zone de chasse numéro 11-est où est situé le territoire de la municipalité de L'Ascension, et ce afin de rétablir la population du cerf de Virginie et ainsi atteindre les objectifs inscrits au plan de gestion du cerf de Virginie du ministère depuis des dizaines d'années et ainsi interdire la récolte d'un cerf mâle ne possédant pas au moins trois pointes de 2,5 centimètres ou plus d'un côté du panache et que cette restriction s'applique à toutes les périodes de chasse, et ce, quel que soit l'engin utilisé pour l'abattre.

ADOPTÉE

2021-01-008 1.9 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE MESURES EN CAS DE PANDÉMIE (COVID-19)

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'adopter la politique de mesures en cas de pandémie (COVID-19) tel que déposée.

ADOPTÉE

2.1 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2020-12-278 CONCERNANT LE PROGRAMME RÉGIONAL D'ENTRETIEN ET D'INSPECTION DES BORNES-FONTAINES

Ce point est retiré des délibérations.

ADOPTÉE

2021-01-009 4.1 APPROBATION D'UN ADDENDA À L'ENTENTE POUR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la nouvelle entente intermunicipale signée en juin 2020 concernant le maintien de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge



(ci-après la « Régie ») ainsi que ses activités relatives à la gestion des déchets des municipalités membres ;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de cette entente, la Régie a compétence en matière de compostage des matières organiques ;

CONSIDÉRANT QU'en 2018 était intervenue entre la Régie, cinq (5) municipalités membres de celle-ci et cinq (5) municipalités locales de la MRC des Laurentides une entente visant la construction et l'utilisation d'un site de compostage sur le site de la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prendra fin à la signature de l'addenda prévu par la présente résolution ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des villes et municipalités locales de la MRC des Laurentides, à l'exception de la Ville de Barkmere, désire utiliser le site de compostage de la Régie ;

CONSIDÉRANT toutefois que les villes et municipalités locales de la MRC des Laurentides qui se joignent au site de compostage devront compenser les 10 municipalités qui ont contribué financièrement depuis 2018 aux immobilisations sur le site ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités se sont entendues sur les sommes à être versées en remboursement des municipalités visées par l'entente de 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité que :

- 1. la municipalité de L'Ascension approuve les conditions et modalités prévues à l'addenda no 1 et que cet addenda fera partie intégrante de l'entente intermunicipale signée en juin 2020 ;
- 2. le maire ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit addenda ;
- la direction générale de la RIDR soit autorisée à transmettre cette entente au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour approbation, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes et du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

5.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 662, CHEMIN TOUR-DU-LAC-LYNCH NORD

Ce point est retiré des délibérations.

2021-01-010 <u>5.2 NOMINATION D'UN MEMBRE SUR LE COMITÉ CONSULTATIF</u> D'URBANISME

Il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité de nommer Monsieur Éric Valiquette à titre de membre du comité consultatif



d'urbanisme de la municipalité.

ADOPTÉE

2021-01-011 6.1 AFFILIATION À PLEIN AIR HAUTE-ROUGE POUR L'ANNÉE 2021

Il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité d'adhérer à Plein air Haute Rouge pour l'année 2021, et ce pour un montant de 1 500\$.

ADOPTÉE

DIVERS

Aucun point

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2021-01-012 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 h 07.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Je, soussignée Jacynthe Toupin, directrice générale et secrétaire- trésorière de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Jacynthe Toupin		
Directrice générale et secrétair	re-trésorière	
Luc St-Denis, maire	Jacynthe Toupin	
	DG	

Je, soussigné, Luc St-Denis, atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Luc St-Denis Maire